

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Absents excusés :

M. Daniel EHRHARD, excusé – procuration écrite à M. Hubert STRUB  
M. Maurice STRUB, excusé – procuration écrite à Mme Violaine MAGRIT  
M. Frédéric SIBEAUD, excusé – procuration écrite à Monsieur le Maire  
Mme Anne-Marie RENARD, excusée – procuration écrite à Mme Véronique EHRET  
M. Philippe HELFTER, excusé – procuration écrite à Mme Joëlle MARTIN  
Mme Marie-Paule BOEHLER, excusée  
M. Sébastien ROSENZWEY, excusé

Secrétaire de séance : M. Hubert STRUB

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2024
- Location du club house : fixation du tarif pour l'activité sportive Recabic

Aucune objection n'ayant été formulée, il passe à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2024
2. Rapport de la Commission Urbanisme
3. Coopération intercommunale – modification des statuts de la CCCE – fin du dispositif de subvention des collègues
4. Location du club-house : modification du tarif des charges de chauffage
5. Location du club house : fixation du tarif pour l'activité sportive Recabic
6. Location de matériel : tables brasseurs
7. Création de la Base Adresse Locale (BAL) : offre tarifaire de La Poste
8. Demande de subvention de l'AFM
9. Proposition de coupe de chênes
10. Etat du saule pleureur du parking des salles
11. Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
12. Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
13. Présentation du rapport annuel 2023 du Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer



### 3. Soutien aux établissements d'enseignement élémentaires et collèges

- a. Prise en charge des sorties piscines des écoles élémentaires
- b. Soutien à l'acquisition de matériel informatique et des équipements complémentaires dans les écoles élémentaires et maternelles.
- c. Soutien au RASED (réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté).
- d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges.

Ainsi, il est proposé de retirer des statuts la disposition suivante : « d. Soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges ». Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement relativement à cette évolution lors de la séance du 26 juin 2024. L'ensemble des conseils municipaux doit alors se prononcer d'ici fin octobre.

#### Le Conseil Municipal

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant extension de compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 précité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à la communauté de communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant restitution de la compétence « garderie du matin et de fin de matinée » aux communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et modification des statuts ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2023 portant transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales et urbaines » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU la délibération en date du 28 juin 2017 portant définition de la nouvelle politique de soutien aux écoles et aux collèges ;

VU l'avis du Bureau des Maires en date du 7 mai 2024 ;

VU la délibération 2024-113 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré dans le sens de l'abrogation du dispositif ;

VU la délibération 2024-114 du 26 juin 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a délibéré favorablement relativement à la modification des statuts de la Communauté de Communes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

DECIDE, l'unanimité :

- d'accepter le principe de l'abrogation du dispositif de soutien annuel au profit du projet d'établissement des collèges et la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui en découle ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'abrogation de ce dispositif ;
- de charger M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

#### **4. LOCATION DU CLUB-HOUSE : MODIFICATION DU TARIF DES CHARGES DE CHAUFFAGE**

Au vu de l'augmentation annoncée du prix du gaz par le fournisseur, Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tarif à facturer aux locataires du Club-House à 4 €/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer le tarif de consommation de gaz à facturer aux locataires du Club-House à 4 €/m<sup>3</sup> pour toute location à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024

#### **5. LOCATION DU CLUB HOUSE : FIXATION DU TARIF POUR L'ACTIVITE SPORTIVE RECABIC**

Mme Violaine MAGRIT, Adjointe au Maire, fait part de la demande d'une habitante pour la pratique d'une activité de gym douce « RECABIC », et qui souhaite de ce fait un créneau les mardis soirs à raison d'une heure hebdomadaire de cours au Club-House.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'instaurer un tarif supplémentaire de location au Club-House comme suit :
  - 40 € par mois pour l'activité sportive Recabic par Madame Céline ROTH à compter du 5 novembre 2024
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du Club-House

## **6. LOCATION DE MATERIEL : TABLES BRASSEURS**

Mme Violaine MAGRIT, Adjointe au Maire, informe le Conseil que des demandes d'habitants sont déjà parvenues pour la mise à disposition des sets brasseurs dans le cadre de fête familiale en dehors des locations de salle. Il propose de fixer un tarif de location à 10 € / pièce.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de location des sets brasseurs en cas de demande exceptionnelle pour des évènements à titre privé en dehors de la salle uniquement pour les habitants de la commune

Location des sets brasseurs uniquement pour habitants UTTENHEIM	10 € pièce
Dépôt de garantie	100 €

## **7. CREATION DE LA BASE ADRESSE LOCALE (BAL) : OFFRE TARIFAIRE DE LA POSTE**

Le Maire informe le conseil municipal que la promulgation récente de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite Loi 3DS, oblige toutes les communes à certifier et publier leurs adresses dans la Base Adresse Nationale (BAN), en respectant le standard Base Adresse Locale (BAL).

La Base Adresse Locale est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur une commune. Cette base est gérée par la collectivité locale. Elle est publiée sous la responsabilité du Maire, ce qui lui confère un caractère officiel. Ces adresses sont publiées dans la Base Adresse Nationale (base de données de référence pour les adresses en France). Une BAL publiée et à jour dans la BAN garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, La Poste, opérateurs GPS, cadastre - foncier...).

La Poste a proposé de réaliser cette prestation pour un coût de 1 936,61 € HT, soit 2 323,93 € TTC.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de mettre en place une Base Adresse Locale contenant toutes les adresses du territoire
- d'accepter le devis de La Poste pour coût de 1 936,61 € HT, soit 2 323,93 € TTC.
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents

## **8. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM**

Le Maire fait part de la demande de subvention réceptionnée.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 60 € à l'Association AFM Téléthon

## **9. PROPOSITION DE COUPE DE CHENES**

M. Hubert STRUB, Adjoint au Maire, fait part au conseil de photos de chênes qu'il conviendrait de couper dans la parcelle 6 au vu de leur état de dépérissement.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner son accord pour la coupe des chênes

## **10. ETAT DU SAULE PLEUREUR DU PARKING DES SALLES**

Monsieur le Maire informe le conseil que le saule pleureur du parking des salles est en mauvais état. Des devis ont été demandés pour un diagnostic et pour une intervention si nécessaire comprenant la taille et le broyage des branches.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner l'accord à la Sté Wirth Paysage pour effectuer un diagnostic de l'état sanitaire du saule pour un montant de 360 € TTC afin de permettre de décider de l'abattage éventuel de cet arbre .

## **11. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire soumet le rapport au conseil municipal. Celui-ci peut être consulté en mairie.

## **12. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Le rapport est soumis au conseil municipal par le Maire, et reste consultable en mairie.

**13. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SYNDICAT MIXTE DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER**

Le rapport a été présenté aux conseillers municipaux. Il est consultable en mairie.

**14. PRESENTATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

Monsieur le Maire fait un point sur le diagnostic Trame Verte et Bleue que la Communauté de Communes fait réaliser dans le cadre de son plan Climat. Le but de cette étude est d'aboutir à un plan d'action opérationnel afin de restaurer et préserver les corridors et réservoirs de biodiversité. Des ateliers de concertation ont eu lieu au printemps, dont un à Uttenheim.

**15. PRESENTATION DU BILAN FINANCIER 2023 DE LA FORET DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

M. Hubert STRUB, Adjoint au Maire, fait part du bilan annuel 2023 établi par l'ONF, en détaillant les recettes et les dépenses. Le solde positif est de 3 563 €, soit 153 €/ha.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H50.